

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025 /40**  
**TRAVAUX RESEAUX ELECTRIQUE**  
**RUE DE L'EGLISE**  
**ENEDIS - JBTP**

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU le Code de la Route et les textes subséquents,  
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, Rue de l'église par la Société JBTP, 208 rue Robert SCHUMAN , 69134 DARDILLY CEDEX et ENEDIS, 140 rue de l'industrie, 77176 SAVIGNY LE TEMPLE– chargée d'effectuer les travaux du 07/07/2025 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 30 jours).

**Considérant** que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

## ARRETÉ

**ARTICLE 1er :** À l'approche du chantier, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement.  
Le basculement de circulation s'effectuera sur la chaussée opposée.  
Sur le chantier même, cette signalisation sera mise en place par la Société JBTP - ENEDIS chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.

**ARTICLE 2 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 26/06/2025

Le Maire

Fabrice JEULIN

